

FICHE ACTION N° 1

RÉNOVER LE PARC DE LOGEMENTS ANCIENS ET DÉGRADÉS

ORIENTATION STRATÉGIQUE :

1-Vers une offre attractive de l'habitat.

MAITRE D'OUVRAGE :

Communauté de Communes Avre Luce Noye.

DESCRIPTION DE L'ACTION :

Dans le cadre du programme PVD, l'ORT doit obligatoirement comporter un volet habitat ; son périmètre doit à minima intégrer le(s) centre(s)-ville(s) des communes centres du territoire.

Une étude pré-opérationnelle en vue d'une opération d'amélioration de l'habitat privé sera réalisée à l'échelle de la Communauté de Communes Avre Luce Noye avec un zoom spécifique sur les communes d'Ailly-sur-Noye et de Moreuil.

Cette étude a pour objectifs de résorber l'habitat indigne et dégradé, de lutter contre la précarité énergétique, d'adapter les logements à la perte d'autonomie, aux besoins des personnes âgées et en situation de handicap ou encore de lutter contre la vacance.

Cette étude permettra de disposer des éléments d'analyse et de cadrage afin de déterminer les conditions de faisabilité et de réussite d'un éventuel dispositif le plus adapté aux enjeux du territoire (guichet unique, PIG, OPAH, OPAH-RU, etc).

La première étape consistera donc à la réalisation de l'étude pré-opérationnelle : rédaction du cahier des charges, lancement du marché pour le dernier trimestre 2023, recrutement de l'opérateur (compter 10 à 12 mois d'étude).

Le travail engagé concernant le volet habitat ne se limitera pas à la mise en place d'un dispositif de type OPAH sur le territoire, d'autres actions notamment communales interviendront en complémentarité en faveur d'une politique globale d'amélioration de l'habitat.

PARTENAIRES :

Les communes d'Ailly-sur-Noye et de Moreuil + 45 autres communes de la CCALN

L'Anah, la DDTM, la BdT, le PDLHI, le Conseil Régional, le Conseil Départemental, l'Adil, le CAUE, l'Aduga, les professionnels du bâtiment et de l'immobilier, etc.

DÉPENSES PRÉVISIONNELLES :

Pour un EPCI (avec focus possible sur 2 communes), le montant de l'étude varie entre 80 000 et 110 000 euros pour une durée minimum de 10 mois.



INDICATEURS DE SUIVI :

- Respect du calendrier,
- Respect des différentes phases,
- Réalisation du cahier des charges,
- Lancement de l'étude,
- Signature d'une convention OPAH ou mise en place et animation d'actions/dispositifs liés à l'habitat privé,

INDICATEURS D'ÉVALUATION :

- Livrables exploitables et conformes au CCTP,
- Nombre de logements réhabilités,
- Evolution du taux de logements indignes et dégradés,
- Nombre de logements vacants remis sur le marché,
- Evolution du taux de vacance de logements.

CONSÉQUENCES ATTENDUES SUR LA FONCTION DE CENTRALITÉ :

- Développer une offre attractive de l'habitat,
- Faciliter le parcours résidentiel,
- Renforcer l'attractivité démographique,
- Favoriser la rénovation des logements dégradés et permettre leur remise sur le marché,
- Adapter les logements au vieillissement et au handicap.

OPÉRATIONS		DESCRIPTION	CALENDRIER		BUDGET	
RÉF.	INTITULÉ		DÉBUT	FIN	COÛT (€)	FINANCEMENTS
1	OPAH	Rédaction cahier des charges	2023	2023	0	/
2	OPAH	Lancement marché, choix de l'opérateur	2023	2023	0	/
3	AMO	Accompagnement, suivi	2023	2024	A définir	CCALN
4	OPAH	Etude pré-opérationnelle	2024	2024	90 000 HT 108 000 TTC	Anah : 50% du montant HT BdT : 25% maxi du montant de la mission plafonnée à 15 000€ TTC CCALN : Reste à charge (de 25 à 35%)
5	OPAH	Mise en œuvre/Suivi-animation	2025		A définir	Anah : Si OPAH ou PIG : 35% du montant HT (plafond 250 000€ HT/an) Si OPAH RU : 50% + co-financement CDC jusqu'à 25% CCALN Communes

FICHE ACTION N° 2

CONSTRUCTION D'UN PÔLE MULTI-ACCUEIL ET RELAIS PETITE ENFANCE

ORIENTATION STRATÉGIQUE :

5-Développer l'accès aux équipements et services de proximité.

MAITRE D'OUVRAGE :

Communauté de Communes Avre Luce Noye.

DESCRIPTION DE L'ACTION :

Dans le cadre de sa compétence Petite Enfance, la CCALN projette la construction d'un Pôle multi-accueil et Relais Petite Enfance (RPE) sur la commune de Moreuil.

En effet, les équipements intercommunaux existants à Moreuil, à savoir un pôle multi-accueil 20 places : Les Pt'hiboux localisé Rue Veuve Thibauville et un RPE (ex-RAM) localisé Rue Maurice Garin ne rassemblent pas les conditions optimales d'accueil des jeunes enfants, des assistantes maternelles, des familles et des agents.

La CCALN a défini dans ses priorités des projets structurants ayant notamment pour objectif d'améliorer les services à la population en lien avec les orientations de Développement Durable et de Transition Écologique.

La maîtrise foncière du site d'implantation de ce futur projet est acquise, puisque la CC dispose de la surface nécessaire à la réalisation de cet équipement à côté des structures sportives du collège de Moreuil, dans un espace relativement préservé et propice à une conception en adéquation totale avec les mesures d'accessibilité.

Le bâtiment (surface totale estimée : 838 m² environ) accueillera un Pôle multi-accueil (32 places) et un RPE désormais ouvert à l'accompagnement des familles.

Les échanges et la mutualisation des services s'en trouveront simplifiés.

Dans le cadre des enjeux liés à la transition écologique, le projet veut répondre à trois enjeux : le renforcement de la performance environnementale du territoire, l'adaptation au changement climatique et l'amélioration du cadre de vie.

Dans son APD (Avant-Projet Définitif), le maître d'œuvre retenu suite à la définition de notre programme exigeant, Murmur Architecture, propose

- ✓ Un bâtiment biosourcé à énergie passive en termes :
 - De performances : RE2020, équivalent E3C2, visant la labellisation Labels PassivHausPlus,



- De mode constructif : bâtiment biosourcé, ossature en bois, isolation principale en bottes de paille (voire en paille insufflée : technique innovante) et ouate de cellulose, isolation complémentaire en fibre de bois et métisse relais,
- D'énergie : chauffage pompe à chaleur Air-Eau par un plancher chauffant, panneaux photovoltaïques (environ 220 m²),
- De ventilation : VMC double flux
- ✓ Un bâtiment bioclimatique dont l'orientation et l'implantation tirent parti des capacités environnementales de son site,
- ✓ Un bâtiment qui assure un confort de vie (thermique : confort d'été, acoustique : pas de résonance, qualité de l'air, régulation de l'hygrométrie, bien-être corporel).

PARTENAIRES :

Etat, Région, Conseil Départemental de la Somme, CAF.

PLAN DE FINANCEMENT PRÉVISIONNEL :

Montant total du projet estimé à hauteur de 3 413 268 € HT.

DEPENSES	RECETTES		
3 413 268	326 702	CD80	9,57%
	960 000	CAF	28,13%
	418 407	DSIL	12,26%
	250 000	DETR	7,32%
	24 700	FRATRII	0,72%
	749 995	REGION REV3	21,97%
	683 464	CCALN	20,02%
3 413 268	3 413 268		100,00%

INDICATEURS DE SUIVI ET D'ÉVALUATION :

- Respect du calendrier et des différentes opérations,
- Livrables conformes au CCTP,
- Satisfaction et fréquentation des usagers.

CONSÉQUENCES ATTENDUES SUR LA FONCTION DE CENTRALITÉ :

- Développer les équipements et services à la population,

- Renforcer et optimiser l'accueil et les services en direction de la petite enfance,
- Favoriser l'accueil de nouveaux habitants sur le territoire notamment les familles avec enfants,
- Prendre en compte les enjeux liés au développement durable et à l'écologie.

CALENDRIER :

Appel d'Offres Entreprises juin 2023 – ouverture dernier Trimestre 2024.

FICHE ACTION N° 3

CRÉATION D'UNE MAISON DE SANTÉ PURIPROFESSIONNELLE

ORIENTATION STRATÉGIQUE :

- 1-Développer une offre attractive de l'habitat.
- 5-Développer l'accès aux équipements et services de proximité.

MAITRE D'OUVRAGE :

Communauté de Communes Avre Luce Noye.

DESCRIPTION DE L'ACTION :

Construction d'une maison de santé pluriprofessionnelle sur une friche industrielle en centre-ville de Moreuil.

Opération en partenariat avec l'AMSOM (Maîtrise d'ouvrage déléguée).

Sur le même site, l'AMSOM réalisera des maisons en béguinage.

Il s'agit de contribuer à maintenir et compléter une offre de soins locale.

PARTENAIRES :

AMSOM HABITAT, Etat, Région, Département, ARS, professionnels de santé, etc.

DÉPENSES PRÉVISIONNELLES : 5 650 000 € HT

INDICATEURS DE SUIVI ET D'ÉVALUATION :

- Respect du calendrier et des différentes opérations,
- Livrables conformes au CCTP,
- Satisfaction des usagers et des professionnels,
- Nombre de logements adaptés créés,
- Nombre de nouveaux professionnels de santé,
- Evolution de l'indice d'accès aux soins sur le territoire.

CONSÉQUENCES ATTENDUES SUR LA FONCTION DE CENTRALITÉ :

- Développer une offre de logements adaptés (habitat inclusif pour les séniors),
- Favoriser le bien vivre et le bien vieillir à domicile,
- Attractivité démographique, sociale, commerciale, économique, etc,
- Favoriser l'accès aux soins,
- Faciliter l'implantation de nouveaux professionnels de santé.

Le détail des opérations sera alimenté en fonction de l'avancement des réflexions et études.

OPÉRATIONS		DESCRIPTION	CALENDRIER		BUDGET	
RÉF.	INTITULÉ		DÉBUT	FIN	COÛT (€)	FINANCEMENTS
1						
2						
3						

FICHE ACTION N° 4

CRÉATION D'UNE MAISON DES RANDONNÉES ET DES SPORTS DE NATURE

ORIENTATION STRATÉGIQUE :

- 5-Développer l'accès aux équipements et services de proximité à l'offre culturelle et de loisirs.
- 3-Développer la mobilité et améliorer l'accessibilité et les connexions.

MAITRE D'OUVRAGE :

Communauté de Communes Avre Luce Noye.

DESCRIPTION DE L'ACTION :

Transformation d'un bâtiment communautaire situé à Ailly-sur-Noye en maison des randonnées et des sports de nature, dotée d'une partie hébergement de groupe.

Il s'agit de :

- Promouvoir le caractère « nature » de la destination Avre Luce Noye, dotée de nombreux circuits de randonnées pédestres, vtt, équestres, Jacquaire.
- Proposer un lieu d'accueil et d'information identifié aux randonneurs et sportifs, aux clubs et associations locales.

Etude AMO en cours avec la SCET : Accompagnement à la définition et la faisabilité d'une maison des randonnées et des sports de nature.

PARTENAIRES :

SCET, office de tourisme, Département, Région, Etat, etc.

DÉPENSES PRÉVISIONNELLES :

Frais d'étude : 27 810€ TTC

INDICATEURS DE SUIVI ET D'ÉVALUATION :

- Respect du calendrier et des échéances,
- Livrables exploitables et conformes au CCTP,
- Poursuite ou abandon du projet.

CONSÉQUENCES ATTENDUES SUR LA FONCTION DE CENTRALITÉ :

- Promotion du cadre de vie et de la nature,
- Attrait touristique, sportif et de loisir du territoire,
- Développement de l'offre d'hébergement touristique,
- Favoriser la pratique sportive,
- Mettre en valeur les richesses naturelles du territoire.



OPÉRATIONS		DESCRIPTION	CALENDRIER		BUDGET	
RÉF.	INTITULÉ		DÉBUT	FIN	COÛT (€)	FINANCEMENTS
1	Etude faisabilité	SCET	2023	2023	27 810	CCALN

FICHE ACTION N° 5

DÉVELOPPEMENT DES MOBILITÉS

ORIENTATION STRATÉGIQUE :

3-Développer la mobilité et améliorer l'accessibilité et les connexions.

4-Mettre en valeur et requalifier l'espace public, valoriser les richesses naturelles pour un cadre de vie de qualité.

MAITRE D'OUVRAGE :

Communauté de Communes Avre Luce Noye.

DESCRIPTION DE L'ACTION :

❖ Plan de mobilité simplifié et schéma directeur cyclable :

Une étude mutualisée est portée au niveau du Pôle Métropolitain du Grand Amiénois, lauréat de l'Appel à Manifestation d'Intérêt « France Mobilités – Territoires de Nouvelles MObilités Durables » (TENMOD) lancé par l'ADEME en 2022, dans le cadre du plan d'action France Mobilités porté par le Ministère de la Transition Ecologique.

Le Pôle Métropolitain a obtenu une subvention en tant que porteur du projet pour le compte des 5 EPCI suivants :

- CC Avre-Luce-Noye,
- CC Nièvre et Somme,
- CC Pays du Coquelicot,
- CC Territoire Nord Picardie,
- CC Val-de-Somme.

L'objectif de l'AMI est d'améliorer les mobilités des territoires ultramarins et des territoires périurbains et ruraux métropolitains face aux défis environnementaux, sociaux et économiques.

En adéquation avec les enjeux des territoires et tout en poursuivant sa vocation initiale de faire émerger des solutions innovantes de mobilité, l'enjeu réside aujourd'hui également dans le déploiement massif d'une mobilité durable et solidaire et donc le passage à l'échelle.

Le Pôle Métropolitain a lancé un marché portant sur les Plans de Mobilité Simplifiés et Schéma Directeurs Cyclables (attribution du marché en Conseil Syndical du PMGA fin juin).

Etapes à venir :

- 1) Diagnostic : début dès la notification du bureau d'études retenu jusqu'à la mi-janvier 2024,
- 2) Elaboration de la stratégie globale et des scénarii proposés,



- 3) Elaboration des plans d’actions, les plans de mobilités simplifiés, les schémas directeurs cyclables ainsi que les plans pluriannuels d’investissements.

La clôture du projet est fixée courant août 2025.

Un chargé de mission Mobilité est en cours de recrutement au niveau du Pôle Métropolitain pour suivre ce dossier.

La participation de la CCALN au Pôle Métropolitain est estimée à 10 000 €.

❖ **Etat des lieux des chemins ruraux et développer leur accessibilité :**

Un recensement global des chemins ruraux est en cours sur le territoire communautaire en lien avec l’association des chemins ruraux afin de développer et de renforcer leur accessibilité.

PARTENAIRES :

Pôle Métropolitain du Grand Amiénois, ADEME, Département, Région, association chemins ruraux, etc.

INDICATEURS DE SUIVI ET D’ÉVALUATION :

- Respect du calendrier et des échéances,
- Livrables exploitables,
- Mise en œuvre d’un plan de mobilité simplifié et schéma directeur cyclable,
- Nombre de chemins ruraux recensés / nb de chemins rendus accessibles.

CONSÉQUENCES ATTENDUES SUR LA FONCTION DE CENTRALITÉ :

- Développement de l’attractivité,
- Développement des mobilités,
- Renforcement de l’accessibilité du territoire,
- Améliorer les connexions,
- Mise en valeur du cadre de vie et des richesses naturelles.

OPÉRATIONS		DESCRIPTION	CALENDRIER		BUDGET	
RÉF.	INTITULÉ		DÉBUT	FIN	COÛT (€)	FINANCEMENTS
1	Participation financière		2023	2025	10 000	CCALN
2	Diagnostic		2023	2024		
3	Elaboration de la stratégie et des scénarios		2024	2025		
4	Elaboration des plans d’actions		2024	2025		